

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité	J201

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L4221-1 et suivants et l'article L4321-1,
- VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L214-6, L421-17 et D211-14,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L811-7 et L811-8,
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région et notamment au titre du programme J201,
- VU** la convention type relative à la convention « d'équipement EPLE » votée lors de la délibération du 28 avril 2025,
- VU** la convention n° 2025_03783 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 juin 2025 relative à l'acquisition d'équipements pour l'atelier menuiserie (EREA Les Terres Rouges – St Barthélémy d'Anjou 49),
- VU** la convention n° 2025_02427 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 avril 2025 relative à l'acquisition d'un véhicule transport d'élèves (hors diesel) (EPLEFPA Nantes Terre Atlantique – St Herblain 44),
- VU** la convention n° 2024_01407 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 11 novembre 2023 relative à l'acquisition de maquettes pédagogiques pour l'enseignement STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) – 1er équipement ouverture lycée neuf (Fournitures, livraison, installation, mise en service, formation 1ère utilisation) (LP Alice Milliat – Pontchâteau 44),
- VU** la convention n° 2024_01414 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 11 novembre 2023 relative à l'acquisition d'équipements électroniques pour l'enseignement STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) – 1er équipement ouverture lycée neuf (Fournitures, livraison, installation, mise en service, formation 1ère utilisation) (LP Alice Milliat – Pontchâteau 44),
- VU** la convention n° 2024_01420 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 11 novembre 2023 relative à l'acquisition d'équipements de mesure pour l'enseignement SI (science de l'ingénieur) et STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) – 1er équipement ouverture lycée neuf (Fournitures, livraison, installation, mise en service, formation 1ère utilisation) (LP Alice Milliat – Pontchâteau 44),

- VU** la convention n° 2024_01430 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 11 novembre 2023 relative à l'acquisition d'équipements pour le magasin pédagogique pour l'enseignement ARCU (Accueil-Relation Clients et Usagers) – 1er équipement ouverture lycée neuf (Fournitures, livraison, installation, mise en service, formation 1ère utilisation) (LP Alice Milliat – Pontchâteau 44),
- VU** la convention n° 2022_08795_00 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 31 mai 2024 relative à l'acquisition d'équipement de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées permettant la mutualisation avec les sections pré bac et post bac du génie électrique et du génie productique (LP Heinlex –St Nazaire - 44),
- VU** la convention n° 2023_01466_00 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 5 juillet 2024 relative à l'acquisition d'un véhicule 9 places pour le transport des élèves (LPEA André Provots – Brette les Pins 72),
- CONSIDERANT** la demande de l'EREA Les Terres Rouges (49) et du EPLEFPA Nantes Terre Atlantique (44) portant sur l'augmentation du coût total du projet et de la subvention régionale,
- CONSIDERANT** les demandes des LP ALICE MILLIAT (44), LP Heinlex (44), LPEA André Provots (44), portant sur l'actualisation de la date de fin d'exécution des projets,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

Les subventions d'équipements en investissement à hauteur de 1 659 903 € en faveur des établissements publics figurant en annexe 1 ;

D'AFFECTER

Une autorisation de programme d'un montant de 1 659 903 € au titre des opérations en gestion de subvention figurant en annexe 1 ;

D'AUTORISER

La Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE selon le détail figurant en annexe 1, conformément à la convention type votée lors de la délibération du 28 avril 2025 ;

D'ATTRIBUER

Une aide complémentaire aux conventions initiales n° 2025_03783 « Acquisition d'équipements pour l'atelier menuiserie » (EREA Les Terres Rouges – St Barthélémy d'Anjou 49) et n° 2025_02427 « Acquisition d'un véhicule transport d'élèves (hors diesel) » (EPLFPA Nantes Terre Atlantique – St Herblain 44) d'un montant total de 3 518 € figurant en annexes 3 et 4 ;

D'AFFECTER

Une autorisation de programme d'un montant de 3 518 € en complémentaire des conventions initiales n° 2025_03783 et n° 2025_02427 au titre des opérations en gestion de subvention pour prendre en compte l'augmentation des prix ;

D'APPROUVER

Les avenants figurant en annexe n° 3 et n°4 des conventions initiales n° 2025_03783 et n° 2025_02427 pour les équipements des EPLE ;

D'AUTORISER

La Présidente à signer les avenants aux conventions n° 2025_003783 et 2025_02427 pour les équipements des EPLE.

D'APPROUVER

Les conventions modificatives figurant en annexe n° 2, afin de prolonger la période d'exécution des projets ;

D'AUTORISER

La Présidente à signer les conventions modificatives pour les équipements des EPLE ;

D'APPROUVER

La convention d'attribution figurant en annexe 5 de moyens 2024-2027 relative aux internats d'excellence – ruralité - Plan France ruralités ;

D'AUTORISER

La Présidente à signer la convention.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps Pays de la Loire.